

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Violences sexistes et sexuelles dans les établissements festifs Question écrite n° 44025

Texte de la question

Mme Fiona Lazaar attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur la recrudescence des violences sexistes et sexuelles dans les établissements festifs. Mme la députée s'inquiète tout particulièrement de la part non négligeable de récits faisant état d'une intoxication au GHB / GBL, « drogue du violeur » placée à leur insu dans le verre de victimes, pouvant entraîner perte de connaissance, moments d'absence et jusqu'au coma. Mme la députée est soucieuse des difficultés rencontrées par les victimes pour réaliser des tests sanguins et urinaires dans un temps restreint, cette drogue n'étant présente dans le sang ou les urines qu'entre 6 à 12 h. Elle constate également que nombre d'entre elles peine à obtenir une prise en charge efficace tant sur un plan juridique que sanitaire, les professionnels de santé comme forces de l'ordre n'étant que peu formés à l'accompagnement de victimes sous soumission chimique. Face à cette problématique essentielle dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, dans le prolongement de l'action importante menée sous l'impulsion du Président de la République dans le cadre de la grande cause du quinquennat et à l'approche de la réouverture des lieux festifs, elle souhaiterait connaître les politiques publiques actuellement menées pour lutter contre cette problématique et les initiatives considérées pour renforcer la mobilisation des autorités.

Données clés

Auteur: Mme Fiona Lazaar

Circonscription : Val-d'Oise (5e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 44025

Rubrique: Drogue

Ministère interrogé : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances Ministère attributaire : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>8 février 2022</u>, page 751 Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)